



SANT-HERNOT  
YACHT-CLUB

SHYC [48.10.7N - 4.33.2W]



## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

### Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

## La RemorKeuse Organisé par VDP29 et le SHYC Grade 5C les 2 et 3 juillet, Brest-Morgat-Brest

### Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux <https://bit.ly/VDP29-C5> comme le « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - les règlements fédéraux

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après [18H00 le 01/07/2022 sur le site du GCI](https://bit.ly/VDP29-C5)
- 2.2 Les IC ne seront pas affichées en version papier
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://bit.ly/VDP29-C5>.

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://bit.ly/VDP29-C5>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.



4.1 L'épreuve est ouverte à  
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5** catégories de navigation ou équivalent.  
 Les bateaux francisés devront disposer au minimum de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.  
 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 - tous les bateaux groupe C-D- L-R1-R2-R3 et aux bateaux du système à handicap : **Osiris Habitable** d'un coefficient minimum de 10 net

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
Ou
- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide

4.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne sur [le site du CGI](#)

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits sur le site Hello Asso : <https://bit.ly/VDP29-CH5>

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : pour des raisons de logistique le nombre de voilier est **limité à 20**.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<b>Toutes</b>	<b>40 €</b>

5.2 Autres frais : Animation assurée par Le REMORKEUR avec un groupe de musique Un repas sera servi à Morgat avec une participation de 14 € par personne

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 8 PROGRAMME

8.3 Jours de course :

Date	Classe
<b>02/07/2022</b>	Toutes
<b>03/07/2022</b>	Toutes

8.4 Nombre de courses :

Classe	Date	Courses par jour	Maximum par jour
<b>Toutes</b>	<b>02/07/2022</b>	<b>1 ou 2</b>	<b>2</b>
<b>Toutes</b>	<b>03/07/2022</b>	<b>1 ou 2</b>	<b>2</b>

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course de chaque jour est prévue à **10H00**.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat **de jauge** valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 Les bateaux doivent posséder une VHF et un moteur pour une autonomie de 20 miles à 4 nds

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

## 12 LES PARCOURS

L'Annexe à l'AC fournit les parcours de l'épreuve

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion du plus mauvais score.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon **le système temps sur temps**.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par **un pavillon VDP29 ou du SHYC**

## 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 17 EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

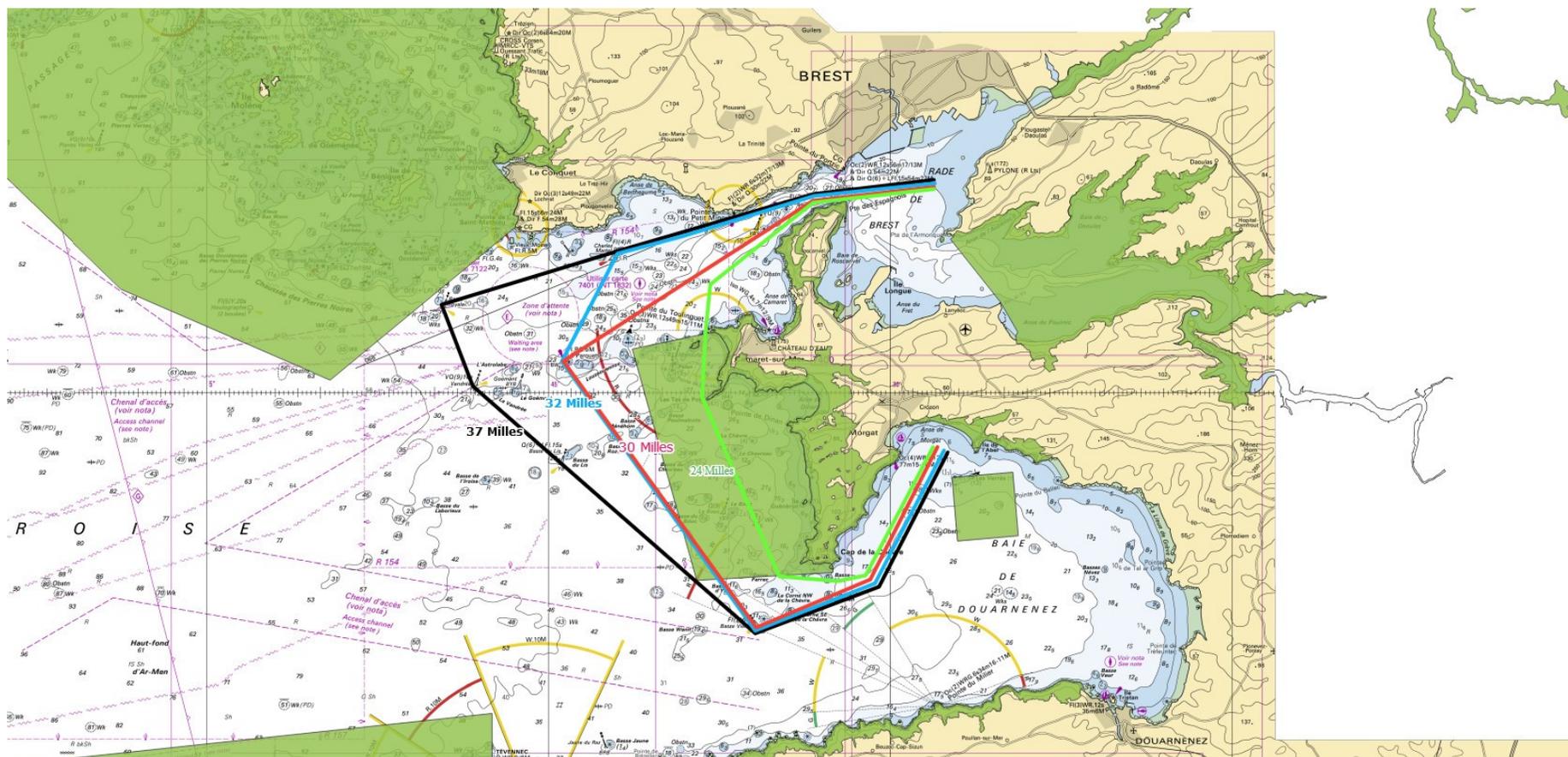
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : [vdponant29@gmail.com](mailto:vdponant29@gmail.com)

Tel 06 32 70 34 31

# Parcours La RemorKeuse



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1 : 216672